



Horaires d'ouverture au public :

Lundi, Mardi et Jeudi : 9h00 - 12h30 | 13h30 - 17h00

Mercredi et Vendredi : 9h00 - 12h30

compte rendu

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Objet : Examen du prix de l'eau 2026

Date : lundi 8 décembre 2025

Lieu : Siège du SIDERM à **SPAY**

Début de séance : 10h00

Fin de séance : 12h00



DEPARTEMENT DE LA SARTHE



SYNDICAT INTER-COLLECTIVITE DES EAUX DE LA REGION MANCELLE



Le huit décembre deux-mille-vingt-cinq, à dix heures, la Commission Consultative des Services Publics Locaux, après convocation légale du vingt-cinq novembre deux-mille-vingt-cinq, s'est réunie au Siège du Syndicat, 3 rue des Noës 72700 Spay. La Présidente du SIDERM, Madame Martine RENAUT, en assure la présidence.

PRÉSENTS :

Pour le SIDERM :

- ✓ Madame RENAUT Martine (Présidente du SIDERM) ;
- ✓ Monsieur HUBERT Lionel, Vice-Président.

Assistaient également :

- ✓ Monsieur BLOT Thierry, Directeur ;
- ✓ Madame BEN MOUSSA Nathalie, responsable de l'administration générale.

Pour UFC-Que Choisir :

- ✓ Monsieur ANDRÉ Alain.

EXCUSÉS :

- ✓ Monsieur JOUSSE Pascal (délégué du SIDERM) ;
- ✓ Madame PAPIN Sandrine (ARS) ;
- ✓ Monsieur GATELIER Sébastien (DDT).

Madame la Présidente du SIDERM ouvre la séance, remercie les présents et souhaite la bienvenue à **Monsieur Alain ANDRÉ**.

Monsieur Alain ANDRÉ présente ses excuses pour le report de la réunion prévue initialement le 02 décembre 2025.

Madame Martine RENAUT s'enquiert ensuite de savoir qui sera le secrétaire de séance.

Ce sera à **Monsieur Alain ANDRÉ** de l'assurer.

1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 25 SEPTEMBRE 2025

Madame la Présidente demande, si des questions et des observations concernant le compte rendu de la dernière réunion de la CCSPL, sont à formuler.

Aucune observation n'est apportée au compte rendu. Il est approuvé à l'unanimité.

2- EXAMEN DU PRIX DE L'EAU 2026

Madame la Présidente laisse la parole à **Monsieur Thierry BLOT** pour présenter le rapport d'orientation budgétaire 2026.

Article 1 : Le cadre règlementaire du rapport d'orientation budgétaire depuis la loi NOTRe

Article 2 : Un contexte macroéconomique (Loi de finances non votée)

Article 2.1 : Le contexte économique national

Article 2.2 : Le projet du gouvernement

Inflation faible en 2025 : 1% attendu en fin d'année, 1,6% en 2026

Article 2.3 : Les mesures sur les collectivités locales

Le gouvernement prévoit de contraindre les finances des collectivités (DGF, DILICO)

Article 2.4 : Le contexte économique local

Article 3 : La présentation de la structure

Article 3.1 : L'évolution territoriale du Syndicat

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le SIDERM compte 23 communes, dont 8 représentées par la communauté de communes du Val de Sarthe (en représentation/substitution des communes d'Etival-lès-Le Mans, Fillé, Guécélard, Louplande, Roëzé-sur-Sarthe, Spay, La Suze-sur-Sarthe et Voivres-lès-Le Mans).

En 2025, deux communes ont fusionné (Laigné en Belin et Saint Gervais en Belin), ramenant le nombre de communes adhérentes à 22.

Le service est exploité en régie. Le Syndicat exploite ses propres ressources grâce aux usines de production de Saint-Mars-d'Outillé, d'Yvré-le-Pôlin et Ecommoy.

Une convention d'achat d'eau conclue avec Le Mans Métropole à compter du 1^{er} janvier 2018 pour une durée de 5 ans, est arrivée à échéance au 31/12/2022. Une nouvelle convention a été signée, prenant en compte la réduction par Le Mans Métropole de ses achats d'eau au SIDERM. Ainsi, les secteurs de distribution sont amenés à être réduit : Depuis le printemps 2023 pour Arnage ; puis Mulsanne au 1^{er} janvier 2024 et enfin Ruaudin au 1^{er} janvier 2025. Cette nouvelle convention a été conclue pour une durée de 5 ans.

Ecart entre convention et réalisation

Exercice	2023	2024	2025
Ventes d'eau estimées	894 079 m3	563 197 m3	479 443 m3
Ventes d'eau réelles	879 939 m3	734 156 m3	500 000 m3

L'impact financier entre achat et vente pour le SIDERM est très important (environ -80 k€ pour 2023, -200 k€ en 2024 par rapport en 2022, et - 300 k€ en 2025/26/27. Ce delta de recettes est à prendre en compte dans le prévisionnel de résultat pour 2025 et 2026.

Estimation de la population desservie

38 518 habitants au 31 décembre 2024.

Nombre d'abonnés

Le SIDERM dessert 18 793 abonnés sur l'année 2024 (18 714 au 31 décembre 2023).

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 27,34 abonnés/km au 31 décembre 2024 (27,07 abonnés/km au 31 décembre 2023).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,050 habitants/abonné au 31 décembre 2024 (2,056 habitants/abonné au 31 décembre 2023).

La consommation par abonné (consommation annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 88,95 m3/abonné au 31 décembre 2024 (90,92 m3/abonné au 31 décembre 2023).

Article 3.2 : Les missions d'un service public d'eau potable

L'exploitation des ouvrages de production et de stockage de l'eau potable

Les Travaux

Idem 2025 – plusieurs communes ont rejoints la prestation contrôle DECI

Prévue depuis 2022, le SIDERM a déployé son équipe travaux en 2024 (réception des ateliers, acquisition camion benne...). Depuis le recrutement d'un agent expérimenté en juillet 2025, les travaux se sont accélérés.

Les Astreintes

Le Relevé des Compteurs

Le Service aux usagers

L'élargissement des compétences

Idem 2025

Service assainissement : consommateur de temps homme, notamment à cause de la défaillance du prestataire.

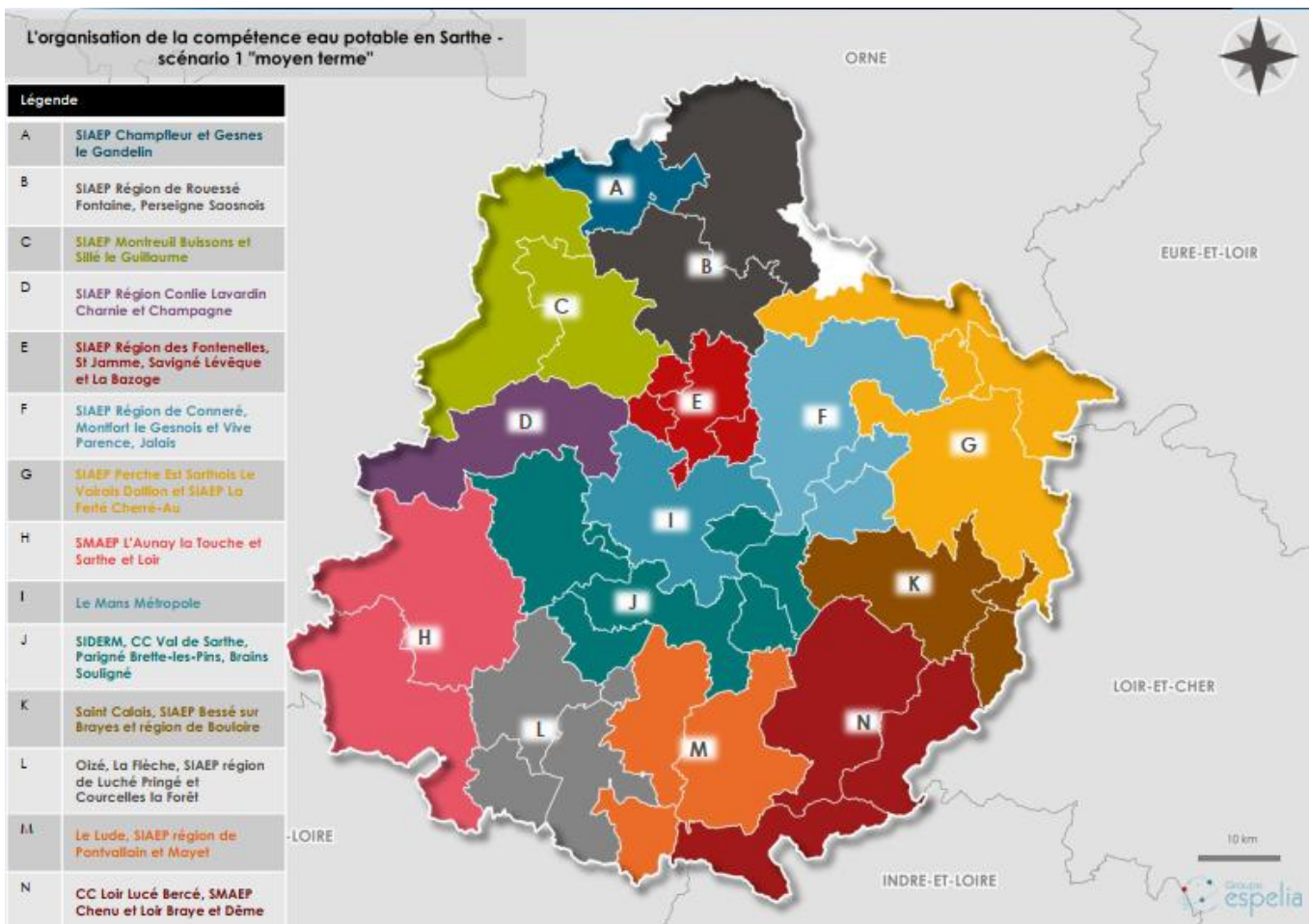
L'élargissement du territoire

Le SIDERM participe aux discussions avec les territoires voisins pour une meilleure organisation des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Entre fin 2024 et mai 2025, le Département a porté une étude stratégique sur l'évolution des services d'eau potable.

Objectifs : passer de 38 collectivités en 2025 à environ 14 en 2031





Les contacts menés entre le SIDERM et le SMAEP de la Région de Brains Souigné ont aboutis à la demande d'adhésion de celui-ci à partir du 01/01/2026. Les membres du Siderm ont approuvé cette demande.

Le SMAEP de la Région de Brains Souigné en quelques chiffres :

19 communes (dont 3 en commun avec le Siderm)

4985 abonnés (rpqs 2024) - 456 km de réseau

665 968 m3 prélevé – 494 215 m3 vendus – rendement 76.7% - ILP 1.01 m3/j/km – ILC 3.32 m3/km/j

Côté financier, les comptes sont représentatifs d'une collectivité en délégation de service public, avec peu de charges d'exploitation, et un transfert vers la partie investissement (travaux + remboursement d'emprunt).

Synthèse des dépenses d'exploitation incluant une estimation de la clôture de l'exercice 2025 :

Article/Intitulé	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025 Projeté
Charges à caractère général (D011)	21,474.48	26,279.90	29,950.00
Charges de personnel (D012)	14,693.76	12,160.74	13,260.00
Atténuations de produits (D014)	0.00	0.00	0.00
Autres charges de gestion courante (D65)	25,345.92	24,243.83	27,905.00
Total des dépenses de gestion courante	61,514.16	62,684.47	71,115.00
Charges financières (D66)	60,441.50	75,497.29	80,642.00
Charges exceptionnelles (D67)	0.00	0.00	0.00
Total des dépenses réelles d'exploitation	121,955.66	138,181.76	151,757.00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation	279,479.00	280,097.00	298,130.00
Total des dépenses de la section d'exploitation	401,434.66	418,278.76	449,887.00

Synthèse des recettes d'exploitation incluant une estimation de la clôture de l'exercice 2025 :

Article/Intitulé	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025 Projeté
Atténuations de charges (R013)	0.00	0.00	0.00
Produits des services (R70)	278,748.88	719,950.07	500,420
Impôts et taxes (R73)	0.00	0.00	0.00
Dotations et participations (R74)	0.00	0.00	0.00
Autres produits de gestion courante (R75)	15,062.75	26,853.49	20,000.00
Total des recettes de gestion courante	293,811.63	746,803.56	520,420.00
Produits financiers (R76)	0.00	0.00	0.00
Produits exceptionnels (hors 775)	4,449.00	0.00	0.00
Reprises sur amortissement, dotations et provisions (R78)	0.00	0.00	0.00
Total des recettes réelles d'exploitation	298,260.63	746,803.56	520,420.00
Total des recettes d'ordre d'exploitation	127,741.00	127,741.00	127,740.98
Total des recettes d'exploitation de l'exercice	426,001.63	874,544.56	648,160.98

Article 4 : Les grandes tendances de la section d'exploitation (SIDERM uniquement)

Article 4.1 : Les principales recettes

La tarification des services d'eau repose sur deux principes :

« **L'eau paie l'eau** » est un des principes fondamentaux d'un service d'eau, les coûts générés pour distribuer de l'eau potable doivent être pris en charge par les usagers dudit service. C'est en application de ce principe que l'eau potable est facturée aux abonnés du syndicat : l'argent collecté permet de financer le service.

« **Le pollueur est le payeur** » : les frais résultants des mesures de prévention et de lutte contre la pollution de l'eau sont pris en charge par les pollueurs. C'est le fondement des politiques environnementales des pays engagés dans l'Agenda 21. En France, c'est le code de l'Environnement qui a institué ce principe. C'est ainsi que des organismes publics collectent des redevances et des taxes via les factures d'eau pour les redistribuer sous forme d'aides pour notamment préserver les ressources en eau et les milieux aquatiques. Cependant, la majorité des aides sont dirigées en dehors du petit cycle de l'eau.

Tableau synthétique des recettes réalisées en de 2021 à 2024 et projetées pour 2025

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025 Projeté	Evo. 2025/2024
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	4 709 263 €	5 289 420 €	5 134 951 €	4 878 943 €	5 819 437 €	19,28%
Produits des services (R70)	4 327 148 €	4 677 240 €	4 793 919 €	4 446 807 €	5 406 998 €	22%
Autres produits (R75)	9 708 €	8 306 €	9 574 €	10 886 €	11 149 €	5%
Atténuation de charges (R013)	11 471 €	35 380 €	11 469 €	2 896 €	1 167 €	-60%
Produits exceptionnels (R77)	87 361 €	249 219 €	6 714 €	63 026 €	7 554 €	-88%
Reprises sur provisions (R78)	- €	43 000 €	37 000 €	- €	30 000 €	
Opérations d'ordre (042R)	273 574 €	276 276 €	276 276 €	355 328 €	334 269 €	-6%

En 2024, un effort de « rattrapage prix » significatif a été demandé aux abonnés du SIDERM ; le prix de l'eau a été augmenté de 15% (+ 20% pour Ecommoy, commune pour laquelle une convergence tarifaire est en cours jusqu'en 2028). Pour autant, la baisse de la vente d'eau à Le Mans Métropole impacte significativement les recettes. De plus, les recettes rattachées à l'exercice 2023 ont pu être légèrement surévaluées, impactant d'autant celles de 2024.

En 2025, on note l'effet de cette dynamique « prix » sur les recettes de vente d'eau.

Article 4.2 : Une augmentation des dépenses de fonctionnement contenue

Les principaux postes de dépenses portent sur les charges à caractère général (-4% par rapport à 2024) et les dépenses de personnel (+10% par rapport à 2024, liés aux effectifs pourvus à 100% sur l'année + renfort arrêt maladie + prise en charge quote-part assainissement, remboursé par clé de répartition).

Voici une synthèse des dépenses d'exploitation incluant une estimation de la clôture de l'exercice 2025 :

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025 Projeté	Evo. 2025/2024
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 823 128 €	4 738 376 €	4 289 038 €	4 616 699 €	4 891 688 €	6%
Charges à caractère général (D011)	1 549 764 €	2 061 837 €	1 779 098 €	1 910 072 €	1 843 032 €	-4%
Dépenses de personnel (D012)	778 827 €	857 622 €	807 836 €	906 146 €	1 000 839 €	10%
Atténuation produits (D014)	624 699 €	514 073 €	382 599 €	477 431 €	667 538 €	40%
Autres charges courantes (D65)	138 392 €	122 911 €	106 351 €	129 711 €	120 146 €	-7%
Charges financières (D66)	182 191 €	178 159 €	173 530 €	165 620 €	157 456 €	-5%
Charges exceptionnelles (D67)	56 053 €	26 314 €	22 099 €	22 513 €	32 187 €	43%
Provisions (D68)	543 000 €	37 000 €	28 000 €	2 000 €	28 000 €	
Opérations d'ordre (042D)	950 201 €	940 460 €	989 525 €	1 003 206 €	1 042 491 €	4%

Les orientations budgétaires pour les dépenses de fonctionnement s'inscrivent dans la dynamique instaurée par loi de programmation des Finances Publiques 2023-2027 avec un taux de progression annuel limité sur les exercices à venir. Le constat réel tel qu'indiqué par la cour des comptes est de l'ordre de +6%, confirmant nos résultats préliminaires.

Pour rappel : **simulation de l'évolution** des dépenses d'exploitation sur les exercices 2022 à 2026 (étude KPMG 2022) :

	2022	2023	2024	2025	2026
CHARGES D'EXPLOITATION	4 824 198	4 860 622	4 971 194	5 076 052	5 166 202
Dépenses d'exploitation	3 883 738	3 851 976	3 914 748	3 978 646	4 044 062
Charges à caractère général	2 050 000	2 091 000	2 132 820	2 175 476	2 218 986
Frais de personnel	899 703	926 694	954 495	983 130	1 012 624
Atténuations de produits	520 000	520 000	520 000	520 000	520 000
Autres charges de gestion courante	136 300	137 054	137 815	138 584	139 357
Charges financières	180 535	177 228	169 618	161 456	153 095
Charges exceptionnelles	60 200	0	0	0	0
Dotation provision risque d'exploitation	37 000	0	0	0	0
Dotations aux amortissements	940 460	1 008 646	1 056 446	1 097 406	1 122 140

Cette présentation appelle plusieurs commentaires pour 2025 :

Les *charges non affectées* comprennent également les montants nécessaires pour le budget assainissement ; elles font l'objet d'un remboursement par clé de répartition (80 k€ pour 2025, base CA2024)

Les principales hausses des dépenses concernent :

- **Les dépenses de personnel**. L'année 2023 avait connu 3 départs en cours d'année, entraînant des économies liées aux postes vacants. L'année 2024 a connu plusieurs recrutements, et 2025 également, pour remplacer les personnels partis + renforts sur équipe travaux/régie. En fin d'année, des personnels ont été recrutés temporairement pour remplacer des absences maladie sur les postes de secrétariat.
- **Les atténuations de produits** : en 2025, fléchage d'une année complète de redevance + solde « redevance pollution 2024)

Pour 2026, plusieurs facteurs peuvent entraîner des hausses de dépense :

- Frais de personnel : **hausse du taux de la cotisation CNRACL (+3%** par an pendant 4 ans), soit une hausse annuelle d'environ 9%.
- Frais d'énergie : la fin d'un tarif fixé pour l'électricité nucléaire va entraîner une hausse d'environ **20% des coûts d'énergie + compensation des CEE**
- Marché d'entretien réseau : le marché signé fin 2024 entraîne des surcoûts importants, contenus en 2025 par une moindre sinistralité et la réalisation d'une part en régie. L'effort de déploiement se poursuivra en 2026. Une négociation est en cours avec GT Canalisation pour forfaitiser la partie astreinte, en dehors des coûts travaux.

Autre constat (habituel), une diminution des remboursements des intérêts de la dette contre une augmentation du remboursement du capital en dépenses d'investissement. C'est pourquoi, vous observez une diminution des charges financières de la partie exploitation.

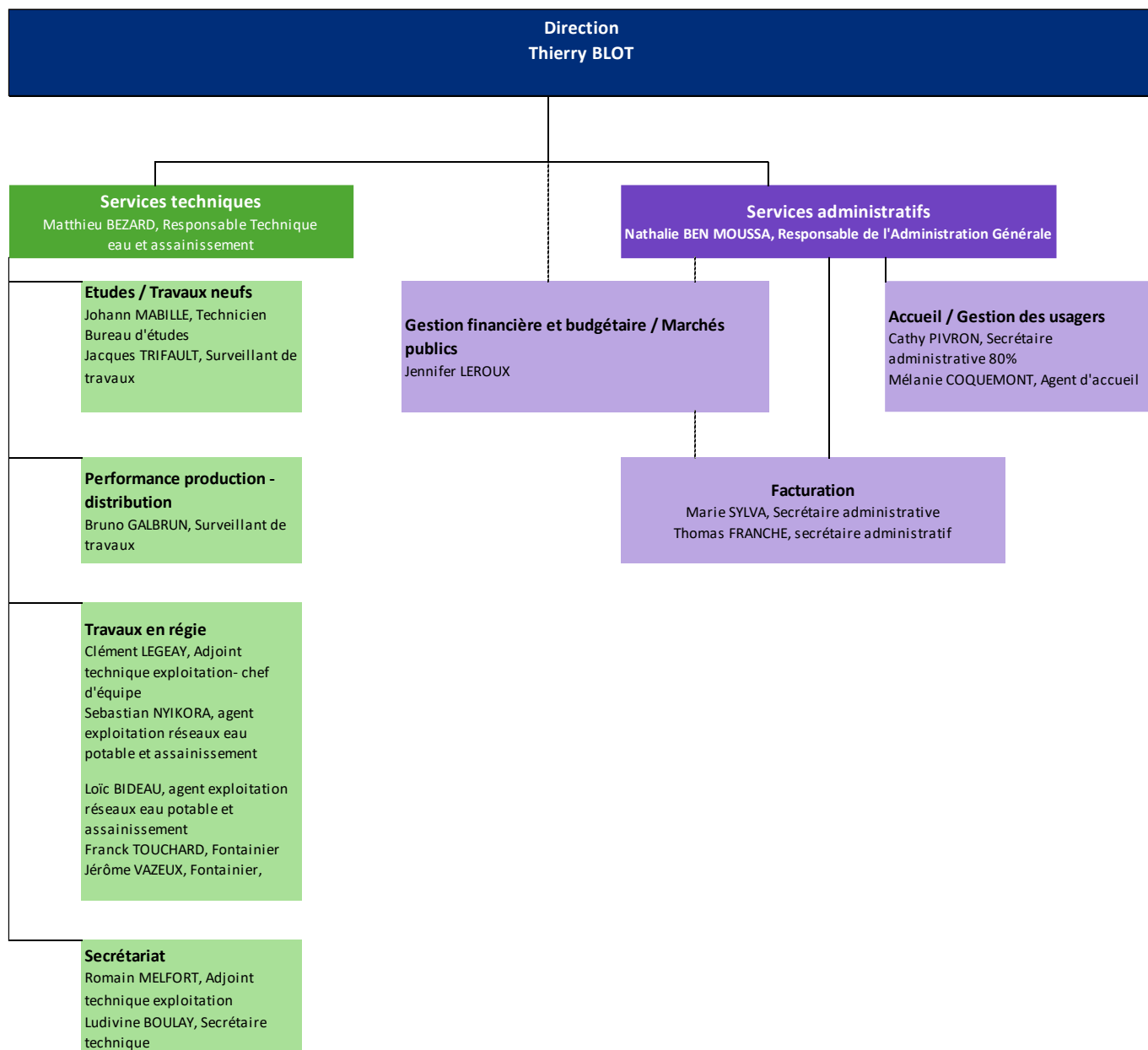
En **2026, il est néanmoins prévu d'emprunter pour les opérations liées à la construction du nouveau siège social.**

Article 4.3 : La dynamique des Ressources Humaines

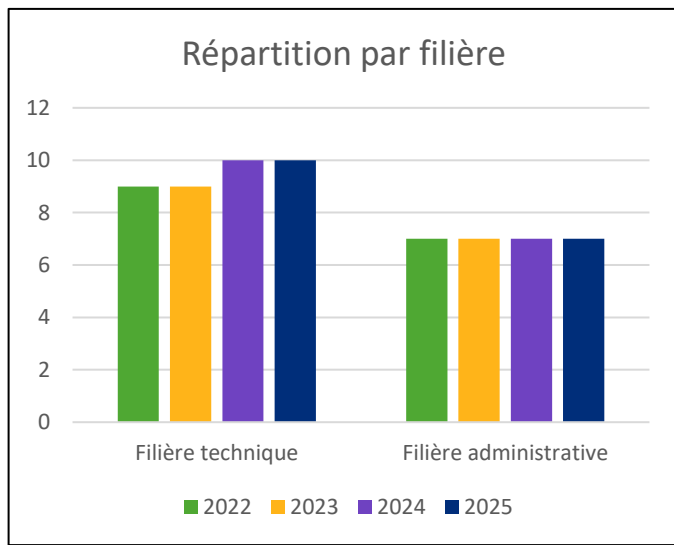
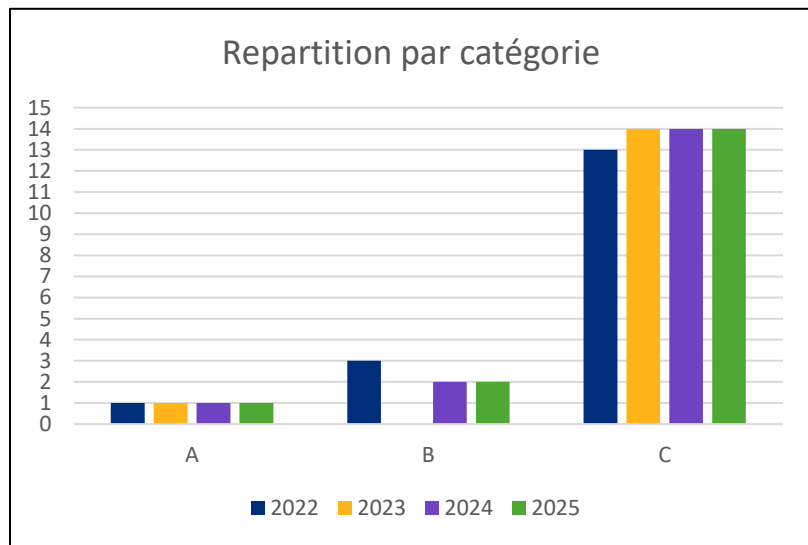
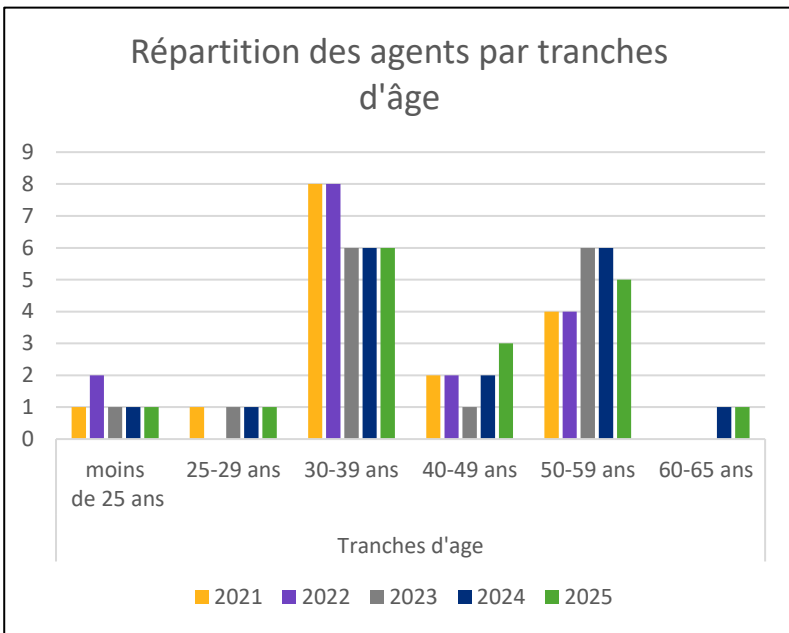
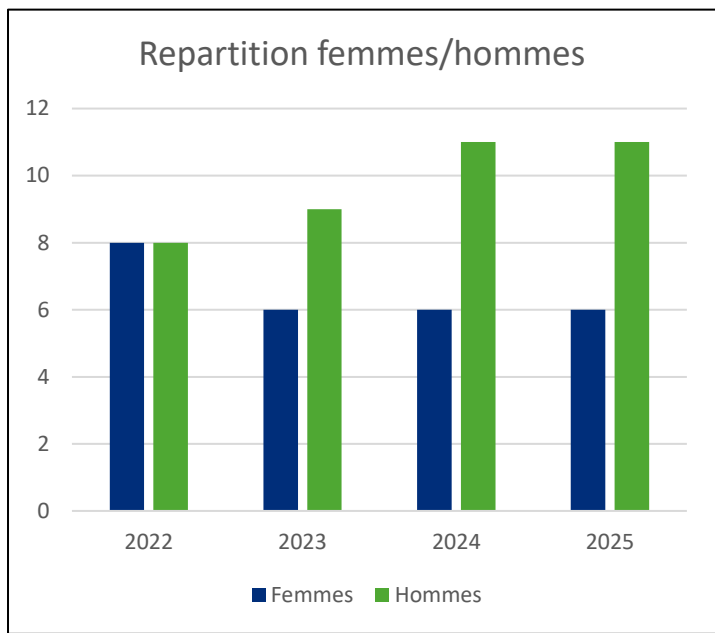
Le syndicat compte 18 agents permanents et la masse salariale représente environ 21% des dépenses réelles de fonctionnement.

Les effectifs sont aujourd'hui pourvus pour l'ensemble des postes.

Voici l'organisation des services :



Vous trouverez ci-après différentes informations relatives au personnel pour les années 2021 à 2025.



Article 4.4 : Une Capacité d'autofinancement qui remonte

La CAF, Capacité d'autofinancement correspond à l'ensemble des ressources financières générées par les opérations de gestion du syndicat et dont il pourrait disposer pour couvrir ses besoins financiers notamment le remboursement d'emprunts (CAF brute) et financement des investissements (CAF nette).

La CAF 2023 avait nettement progressée, en raison de l'augmentation des recettes de vente d'eau (notamment due à un rattachement surestimé), et de la baisse des dépenses réelles de fonctionnement.

La CAF brute 2024 de 527 k€ résulte de cette surévaluation et d'autres facteurs externes (baisse des ventes d'eau aux particuliers et à LMM (arrêt Arnage et Mulsanne), augmentation des charges d'exploitation. Les charges de personnel sont revenues à l'état prévisionnel (postes pourvus).

En 2025, la CAF (prévisionnelle avant CFU) bénéficie de l'effet haussier des tarifs 2024.

		CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025 projeté
A	Recettes réelles de fonctionnement	4 435 689 €	4 970 144 €	4 821 675 €	4 523 615 €	5 427 168 €
B	Dépenses réelles de fonctionnement	3 872 927 €	3 760 916 €	3 271 513 €	3 611 493 €	3 821 197 €
C=A-B	CAF brute	562 762 €	1 209 228 €	1 550 162 €	912 122 €	1 605 970 €
D	Remboursement du capital de la dette	334 054 €	356 091 €	378 546 €	384 783 €	391 505 €
E=C-D	CAF nette	228 709 €	853 137 €	1 171 617 €	527 339 €	1 214 466 €
F	Dotations aux amortissements	950 201 €	940 460 €	989 525 €	1 003 206 €	1 042 491 €
G	Reprises de subventions	273 574 €	276 276 €	276 276 €	355 327 €	334 269 €
H	Cessions	700 €	0 €	0 €	0 €	0 €
I=A-B+G-F	Résultat d'exploitation de l'année	-113 865 €	545 044 €	836 913 €	264 243 €	897 749 €

Article 5 : Les grandes orientations et l'évolution de la section d'investissement

Article 5.1 : La dette

Le protocole d'accord transactionnel entre la Communauté Urbaine Le Mans Métropole et le Syndicat a déterminé la répartition des emprunts en fonction des volumes d'eau vendus aux abonnés et du nombre d'abonnés sur chaque territoire. Le Syndicat s'est ainsi engagé à conserver à sa charge 4 emprunts.

Montant du capital restant dû au 31 décembre de chaque exercice :

- 6 297 503 € en 2018 soit 342 €/abonné
- 5 652 909 € en 2019 soit 317 €/abonné
- 5 323 839 € en 2020 soit 294 €/abonné
- 5 006 952 € en 2021 soit 273 €/abonné
- 5 133 693 € en 2022 soit 280 €/abonné (nouveau prêt de 500 k€)
- 4 755 148 € en 2023 soit 256 €/abonné
- 4 370 365 € en 2024 soit 234 €/abonné
- 3 978 860 € en 2025 soit 212 €/abonné

Avant 2022, le Syndicat a entièrement autofinancé ses investissements ce qui lui a permis de réduire son stock de dette. Les opérations d'investissement ont également été vus à la baisse afin de retrouver un autofinancement satisfaisant.

En 2023, Le SIDERM s'est ainsi engagé sur la construction d'un nouveau site (coût de 650 K€ en 2023 pour la phase 1 du projet) et pour lequel il a eu recours à l'emprunt (500 k€ mobilisé en 2022).

En 2026, la seconde phase va nécessiter la mobilisation d'un emprunt à hauteur d'environ 1,5 M€ (plan de financement à stabiliser à l'issue des études de projet et de la consultation des entreprises).

Capital restant dû au 31/12/2025 :

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Nombre de lignes
3 978 860 €	3,56 %	11 ans et 4 mois	5

Répartition de la dette par prêteur :

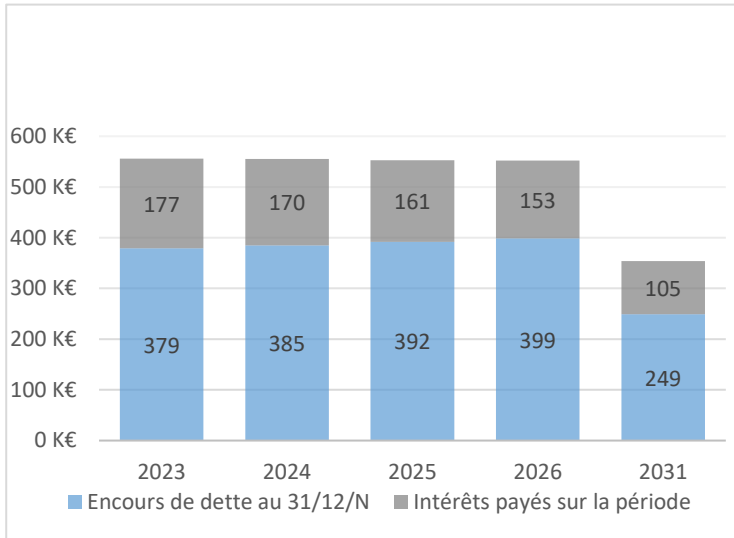
Prêteur	CRD	% du CRD	Durée restante
CAISSE D'EPARGNE	2 987 789 €	75,09 %	14 ans / 11,5 ans
AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE	499 513 €	12,55 %	2 ans et 9 mois
CREDIT MUTUEL	383 333 €	9,63 %	11 ans et 4 mois
CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	108 225 €	2,72 %	8 ans
Ensemble des prêteurs	4 978 860 €	100 %	11,7 ans moy

Evolution de la dette sur les exercices à venir

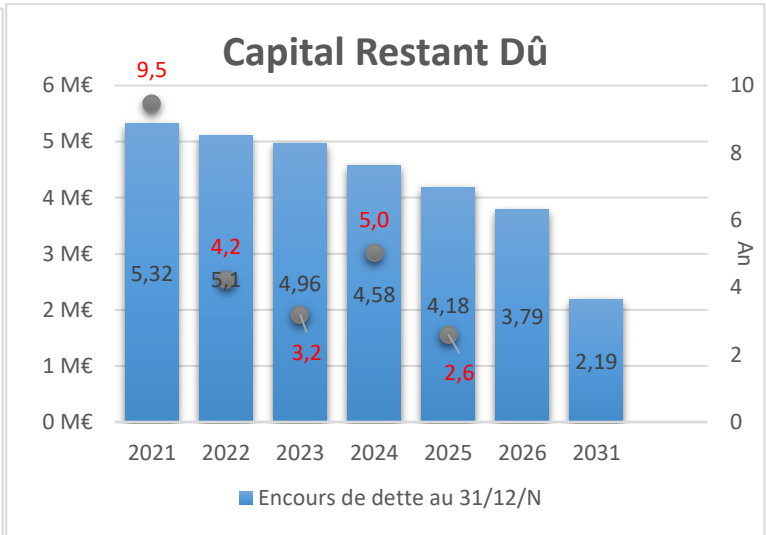
Ci-dessous le graphique vous présente, le flux de remboursement de notre dette à l'horizon 2026, en gris se trouvent les intérêts et en bleu le Capital. La charge des intérêts est baissière au profit de la charge en capital.

Graphique hors nouvel emprunt

Flux de remboursement

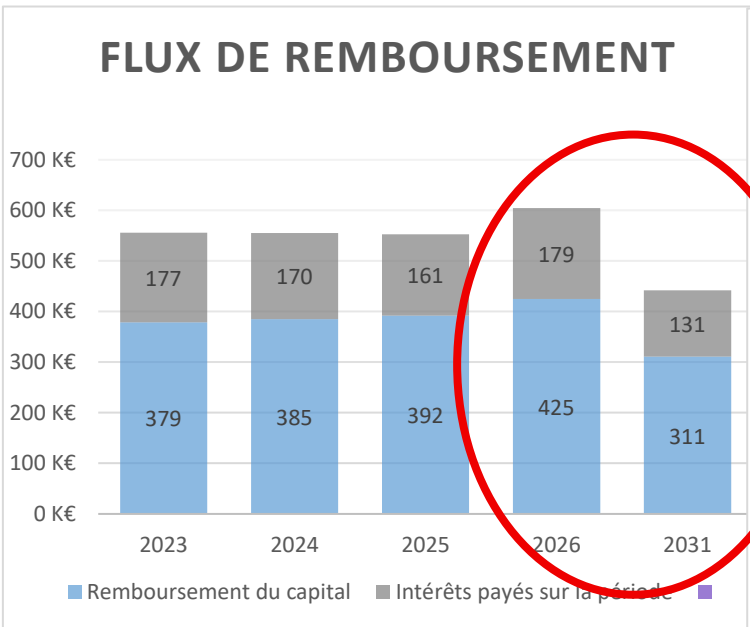


Evolution de l'encours de dette moyen

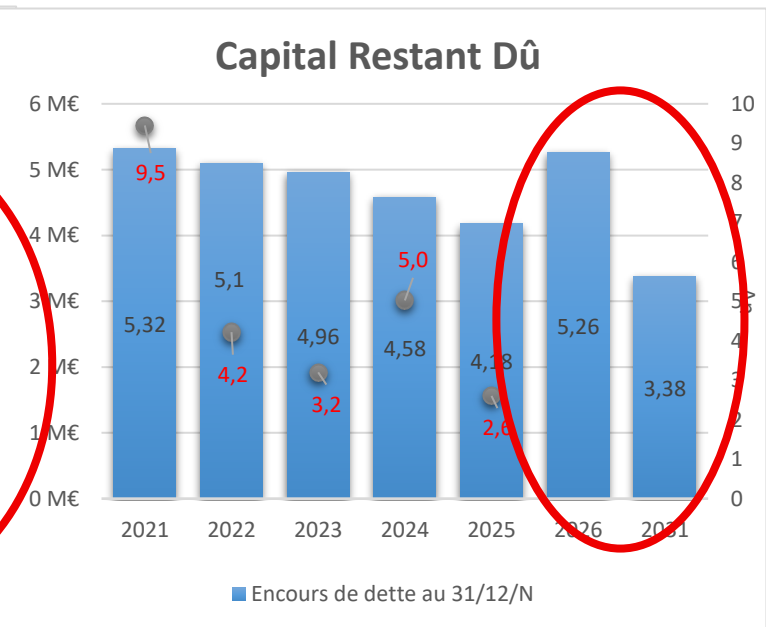


Graphique avec nouvel emprunt de 1,5 M€ à partir du 01/07/2026

FLUX DE REMBOURSEMENT



Capital Restant Dû



Selon la prospective proposée par RYDGE, il conviendra de mobiliser des emprunts sur les exercices suivants pour maintenir la capacité d'investissement. Cette trajectoire devra néanmoins être soutenable au-delà de la période simulée, sauf à obérer durablement les capacités futures d'investissement.

Article 5.2 : La priorisation et les grandes orientations

Le SIDERM a pour objectif de maintenir un prix de l'eau contenu sans négliger l'investissement afin de ne pas générer de dettes grises, c'est-à-dire de repousser les renouvellements de réseaux sur des exercices futurs.

Ainsi, la stratégie d'orientation budgétaire est de cibler les investissements prioritaires lui permettant d'améliorer son patrimoine ET le service fourni aux usagers.

Pour arriver à dégager les ressources suffisantes pour augmenter la part de travaux de renouvellement, et **en se fixant un objectif de 1% à échéance 2031**, comme indiqué dans l'étude stratégique départementale réalisée en 2025, il est nécessaire de proposer une trajectoire tarifaire correspondant à ces objectifs.

Pour cela, outre l'amélioration des performances des services et des équipements, il convient d'avoir une politique haussière des tarifs de vente d'eau.

Monsieur Alain ANDRÉ précise qu'il faut mettre « le paquet » notamment pour le technique mais aussi pour l'image donnée du SIDERM.

Voici les priorités :

Conserver un réseau pérenne et des équipements à niveau :

Le Syndicat réalise chaque année un programme de travaux de restructuration, renouvellement, renforcement et extension de son réseau. Il doit procéder au renouvellement des équipements obsolètes (âge des compteurs) et améliorer ses installations de traitement.

Objectif : passer de 800 k€ en moyenne sur les exercices passés à 2 185 M€ en 2031

Pour le périmètre du SMAEP de la région de Brains Sourné :

Objectif : passer de 300 k€ en moyenne sur les exercices passés à 980 M€ en 2031

Soit en globalité, **augmenter la capacité d'investissement de 1,1M€ à 3,165 M€ annuel**

Conserver un niveau de service et une réactivité optimale :

Le Syndicat doit réaliser des travaux de réhabilitation et d'amélioration de ses installations afin de garantir la continuité de service et une eau de qualité. Les opérations de réparation doivent être réalisées avec réactivité, avec une recherche active des fuites (développement des capacités internes de recherche de fuite).

L'équipe fuite est désormais en place, en parallèle du marché « interventions sur le réseau », permettant de réaliser les opérations d'entretien des réseaux et branchements.

Améliorer l'attractivité du Syndicat :

Le Syndicat poursuivra ses contacts avec les collectivités voisines, dans le but de développer et offrir le meilleur service sur le long terme pour le bénéfice des usagers et le développement du territoire.

Cela passe par un service performant proposé aux usagers, avec des indicateurs techniques maîtrisés et qualitatifs, en fonctionnement comme en investissement.

Plan Pluriannuel d'Investissement prévisionnel (partie réseau) :

ANNEE 2026

Budget travaux :		1 150 000,00 €				
Commune	ADRESSE	Estimation	Longueur Canalisation Principale	Nb Branchements		
Fillé	La petite Pelouse	35 000 €	250	6	Rural	
Moncé en Belin	Rond point de la Belle Etoile	62 000 €	300	11	Urbain/Semi-Urbain	
Spay	Rue d'Arnage	331 000 €	1360	39	Urbain/Semi-Urbain	
Laigné-St-Gervais	Rue du maine	88 000 €	260	35	Urbain	
Ecommoy - Téléche	Sécurisation réseau AEP Téléché - Ecommoy	341 000 €	1500	0	Rural	
Moncé en Belin	Rue du Belinois	85 000 €	460	13	Rural	
Laigné-en-Belin	Rue de la Bassellerie	153 000 €	450	27	Urbain	
Total		1 095 000 €	4 580			
Total avec une majoration de 10% (investigations complémentaires, hap/amiante...)		1 204 500 €				

ANNEE 2027

Budget travaux :		1 330 720,00 €				
Commune	ADRESSE	Estimation	Longueur Canalisation Principale	Nb Branchements		
Fillé	Rue du Canal	264 000 €	802	65	Urbain	
Ecommoy	Place de la République	83 000 €	236	21	Urbain	
Changé	Route de Parigne l'Eveque	569 000 €	1 674	52	Urbain	
Guécélard	Rue Nationale	137 000 €	403	21	Urbain	
Ecommoy	Chemin de la Segretennerie	76 000 €	588	15	Urbain	
Teloché	Rue de la Croix de Pierre	55 000 €	417	22	Rural	
Total		1 184 000 €	4 120			
Total avec une majoration de 10% (investigations complémentaires, hap/amiante...)		1 302 400 €				

ANNEE 2028

Budget travaux :		1464 400,00€					
Commune				ADRESSE		Estimation	
Longueur Canalisation Principale				Nb Branchements			
Moncé-en-Belin	Boulevard des Avocats		487 000,01	1230	72	Urbain	
Changé	Rue Louison Bobet		68 000,01	150	12	Urbain	
Roézé-sur-Sarthe	Rue du Port		26 000,01	145	11	Urbain	
Fillé	Route de Roeze		70 000,01	537	1	Rural	
Laigné-St-Gervais	Route de Fromenteau		365 000,01	304	10	Rural	
Moncé en Belin	Rue Jean Fouassier		158 000,01	400	42	Urbain	
Ecommoy	s jardins - Rue du Docteur Rondeau		35 000,01	140	13	Urbain	Risque CVM
Guécélard	Allée de Fillé		120 000,01	618	37	Rural	
Total			1329 000,01	3524			
Total avec une majoration de 10% (investigations complémentaires, hap/amiante...)			1461900,01				
Autres travaux possibles				Longueur Canalisation Principale		Nb Branchements	
Saint-Pavace	Rue de Provence		114 230	512	9	Urbain	
Laigné-St-Gervais	Le Verger		94 761	724	10	Rural	Risque CVM
Changé	Rue de la Juiverie		175 810	434	25	Urbain	
St Mars d'Outillé	Sécurisation réseau AEP Brette-Siderm		120 000	1500	0		
Guécélard	Allée de Fillé		119 768	618	37	Rural	

Le déploiement de la télérelève à partir de 2010 (et plus fortement de 2011 à 2013) implique que de nombreux compteurs arrivent à l'âge limite de 15 ans, impliquant un fort renouvellement dans les prochaines années.

Nous constatons quelques compteurs bloqués (ou partiellement bloqués) qui entraînent de fort rattrapage au moment du changement de compteur (avec rattrapage d'index facturé). Il est important d'accompagner ce changement d'une information explicite auprès des abonnés.

REPLACEMENT COMPTEURS PAR ANNÉE

Année	Nbre à remplacer	Investissement (base 65,5 € compteur + tete)	Année de changement (au plus tard)
Posé avant 2010	60		
2010	1662	108 861 €	2025
2011	2091	136 961 €	2026
2012	4678	306 409 €	2027
2013	4782	313 221 €	2028

Ainsi, un lissage est nécessaire, à la fois en terme budgétaire qu'en terme de charge de travail pour les fontainiers.

Il conviendra également de prendre en compte la pyramide des âges des compteurs du SMAEP, pour lequel la télérelève a été déployée en 2016 et 2017, soit un changement en masse vers 2031.

Modalités de mise en œuvre et d'intervention sur le terrain :

Le Siderm va également acquérir une application métier en lien avec son logiciel de gestion des abonnés afin de permettre de sécuriser et optimiser le travail administratif induit par ces opérations (suppression des tâches d'édition des bons d'intervention, acquisition directe des données compteurs/émetteurs, traçabilité numérique dans le dossier abonnés, fin des saisies post-intervention). Le gain de temps et d'évitement d'erreur attendu est significatif, permettant de dégager du temps opérationnel aux équipes administratives.

Article 5.3 : Le défi de la performance au service du public

L'amélioration du rendement du réseau et du service aux usagers

Le renouvellement du réseau

Suite à l'achèvement sur l'exercice 2023 du programme d'investissement supplémentaire prévu depuis 2017, le SIDERM oriente ses travaux en fonction d'algorithme prenant en compte la sensibilité du réseau, son âge, le nombre d'interventions de réparation, son matériau et la pression. Interviennent également les travaux liés aux aménagements de voirie, aux restructurations ou encore à la sécurisation de l'alimentation en eau.

La forte proportion de réseau en acier implique de rechercher des méthodes pertinentes et/ou alternatives de réfection pour maintenir un niveau de rendement efficient.

En fonction de l'extension du périmètre du Siderm, il conviendra de mettre à jour le schéma directeur eau potable pour vérifier les conditions d'optimisation de la production/distribution de l'ensemble du territoire.

Nota : le schéma directeur de Le Mans Métropole devra également être pris en compte, et les deux collectivités devront s'accorder sur les options de secours mutuels, afin de déterminer quelles canalisations structurantes interconnectées devront être maintenues.

La sectorisation + recherche de fuite

Entre 2018 et 2022, le SIDERM a investi dans des compteurs de sectorisation et un logiciel de supervision, associé à la télérelève.

Le logiciel a été installé et les agents formés en 2022 (malheureusement, ces agents ont quitté le siderm, la démarche d'appropriation doit être réactivée).

Le SIDERM a également acquis du matériel de recherche de fuites. **Cet équipement devra être complété par des pré-localisateurs afin de cibler les secteurs fuyards subventions demandées, achats en cours**.

La sécurisation interne du SIDERM

En 2024, le SIDERM a subi une casse au niveau de la canalisation d'adduction au départ du réservoir de Saint Mars d'Outillé.

De plus, l'opération de nettoyage du forage F2 a dû être interrompu car les taux de fer et de manganèse dans F1 ne pouvaient être traités par l'usine.

Aussi, il est prévu de procéder à **une sécurisation de la partie sud de l'Unité de Distribution de St Mars d'Outillé par connexion avec le réseau d'Ecommoy**.

Amélioration de la continuité de service et de la qualité de l'eau

Continuité de service : maintenance préventive des forages

Depuis 2021, le SIDERM a mis en place une maintenance préventive de ses huit forages d'exploitation afin de se prémunir de futurs dysfonctionnements.

Pour cela, un marché de prestation de service pour le nettoyage de ces forages, basé sur une planification pluriannuelle des interventions, a été établi.

En complément, en lien avec l'exploitation de la nappe phréatique, le SIDERM a fait intervenir un hydrogéologue. En effet, suite aux échanges entamés durant l'année 2019 avec les services de l'Etat (DDT et Sous-

Préfecture de La Flèche) et en cohérence avec l'arrêté de DUP de 2010, un meilleur suivi de l'utilisation de nos forages, leur impact sur le milieu naturel ainsi que la bonne tenue des périmètres de protection doivent être priorités.

Les forages F2 d'Ecommoy et F2 de St Mars d'Outillé devront faire l'objet d'un nettoyage en 2026 ou 2027.

Qualité de l'eau : Optimisation des filières de traitement

Yvré-le-Pôlin : En service depuis 2012, l'usine d'Yvré-le-Pôlin produit une eau de qualité conforme aux exigences réglementaires fixées et contrôlées par l'Agence Régionale de Santé.

Aujourd'hui non traité, car inférieur aux limites de qualité imposées (0,17 mg/l en moyenne pour 0,50 réglementaire), le manganèse présent dans l'eau peut provoquer avec le temps des problèmes de turbidité sur le réseau de distribution. Nous constatons aujourd'hui que ces problèmes se présentent de plus en plus régulièrement lors de tirages importants (incendie, périodes de forte chaleur).

Les travaux sur la filière de traitement ont été réalisés en 2021 et ont été mis en capacité d'exploitation pour améliorer la qualité de l'eau si besoin. Cependant, les taux en eaux brutes et traitées sont très inférieurs aux seuils réglementaires. Aussi, afin de ne pas pénaliser l'abonné par des coûts de traitement significatif, la filière est à l'arrêt.

Ecommoy :

En 2020, le SIDERM avait investi dans la remise en service du process de mise à l'équilibre calco-carbonique (injection de soude et adoucisseur) sur l'unité de production de Lande de Rhonne.

En 2021, afin de sécuriser l'alimentation en eau de certains secteurs et garantir la continuité de service, le SIDERM a investi dans l'achat d'un nouveau groupe électrogène et a réhabilité l'ensemble du process qui était mal conçu sur l'unité de surpression de l'Armenaudière.

Enfin, le site de Rapillard a totalement été remis en état (pompe de forage). Il est désormais utilisé quotidiennement en complément des ressources du site de La Lande de Rhonne.

En 2023 et 2024, les surpresseurs d'air d'Yvré le Polin ont été renouvelés. Le programme d'auscultation des forages a été poursuivi. L'auscultation/entretien du forage F2 de Saint mars d'Outillé n'a pas pu être réalisé en raison du taux trop important de manganèse sur F1. L'adoucisseur d'eau a été changé sur Yvré le Polin, une pompe de forage et une pompe de reprise également.

Sur Ecommoy, un problème d'incrustation du forage F2 (bactéries ferrugineuses) a conduit à l'arrêt de son exploitation (perte de débit depuis mi-2023). Une solution est actuellement recherchée pour procéder au nettoyage du massif filtrant + colonne du forage.

En 2026, le programme de renouvellement et modernisation doit être poursuivi (alimentation électrique des débitmètres départ PLP, armoire électrique à Ecommoy, alimentation électrique + traitement de la ressource Rapillard, anticipation de la suppression des lignes télécom en cuivre...).

Un défaut de revêtement d'une cuve des réservoirs de l'Armenaudière a également été identifiée. Sa réfection doit être envisagée.

Rappel des enjeux de la prospective (étude RYDGE 2025) :

Hypothèses financières de la prospective :

- Un fonds de roulement cible équivalent à 6 mois de dépenses réelles de fonctionnement
- La redevance doit permettre d'équilibrer le budget
- Une épargne nette toujours supérieure à 10% des recettes de gestion.
- Une capacité de désendettement inférieure à 9 ans

Hypothèses économiques :

- Augmentation des charges (011) de +2.5% par an
- Augmentation des charges de personnel de +3% par an (hors recrutement)
- Echancier de la dette : nouveaux emprunts à 3.5% sur 30 ans

Le contexte 2025 et suivantes :

Diminution progressive des achats d'eau par LMM (lissage sur 3 ans de la diminution des volumes)

L'enjeu budgétaire estimé était d'environ 150 k€ de recettes en moins chaque année pour la période 2024 à 2026 (-150, puis -300, puis -450 k€). Il est plutôt autour de 250 k€ pour la seconde année. En 2025, on constate que LMM remplit ses objectifs de production, au détriment des achats d'eau au SIDERM.

Pour la période après 2027, LMM a annoncé son objectif d'alimenter également le secteur Mulsanne_Le Rochères (environ 100 000 m3/an)

Prise en compte des évolutions fortes des coûts des services et travaux auxquels le SIDERM fait appel :

- Inflation cumulée de 15 % entre 2022 et 2024. Hausse des prix des marchés travaux et service 2025.
- Les indices de prix des travaux qui ont évolués de + 13% entre 2021 et 2023. Stabilisation en 2024
- Le coût de l'énergie a fortement progressé en 2022/2023 ; Il est revenu à des tarifs plus conformes en 2024 et 2025. Pour 2026, il est attendu une hausse des tarifs d'électricité en raison de la fin du tarif « contraint » sur l'électricité nucléaire (tarif de revente par EDF aux autres opérateurs d'énergie).

Cependant, la conjoncture internationale appelle à la prudence sur ce point.

Une consommation d'eau en baisse par les abonnés, et un marché de l'immobilier atone entraine des volumes de vente en baisse, réduisant la dynamique des recettes (-2 à 3% sur 2023 et 2024). Avant le budget, nous pourrions vérifier la tendance réelle pour 2025. Une partie de cette baisse peut être liée aux dysfonctionnements constatés des compteurs en fin de vie (sous comptage ou blocage).

Pour les frais de personnel, le contexte budgétaire national entraine un transfert des charges de l'Etat vers les opérateurs sociaux ou médicaux, avec des hausses (en partie) annoncées sur les taux de cotisation (cnacl, santé...) dont l'impact est significatif.

En fonction de ces différents indicateurs et objectifs opérationnels, il est proposé la trajectoire tarifaire suivantes :

Part fixe :

La structure des charges d'un Syndicat d'eau **est pour environ 80% indépendante des volumes vendus** :

- Frais de personnel
- Frais de gestion administrative des abonnés (système de télérelève, logiciel de gestion des abonnés, logiciels compta/sig)
- Infrastructure technique (informatique, matériels, entretien usines...)
- Entretien renouvellement du parc compteur et du réseau
- Frais financiers

Celle-ci est plafonnée réglementairement à 30% de la facture 120m³ TTC (40% pour les communes rurales).

Pour 2025, la part fixe représente 19,85% de la facture totale

Part proportionnelle revenant à la collectivité :

Le volume consommé par un abonné dépend de sa typologie de consommation et de ses usages individuels :

Les différentes catégories d'usagers ne sont pas définies par la réglementation, à part « les ménages, occupants d'immeubles à usage principal d'habitation, pouvant constituer une catégorie d'usagers ».

Plusieurs thématiques viennent interpeller le principe d'un tarif unique de l'eau pour l'ensemble des abonnés d'un service public :

- Tarification sociale : comment tenir compte des besoins essentiels en eau d'un foyer et y associer un tarif dit social, c'est-à-dire faible (voire nul)
- Tarification progressive : sensibiliser les usagers à l'impact sur l'environnement d'une consommation élevée en pratiquant un tarif progressif au-delà de la consommation dite essentielle.
- Tarification dégressive : prendre en compte que les besoins de certaines catégories d'usager est contrainte et doit prendre en compte l'impact sur l'activité économique (agriculteurs, services publics ou de santé)

Quelques éléments concernant l'applicabilité de tarifs différenciés :

- Être en capacité d'identifier les catégories d'usagers (code NAF de l'activité ? multi usage ?) (Exemple : 1 seul branchement pour plusieurs usages habitation + activité professionnelle...)
- Prendre en compte l'impact de la consommation d'eau pour le service : volume annuel, en pointe, saisonnier ?
- Pour une catégorie d'usager : peut-on identifier ce qui est de l'ordre social (composition du foyer, revenus) de l'ordre de l'usage (jardin, piscine, résidence secondaire ou principale...)
- Le maintien d'une tarification dégressive interdit toute possibilité d'obtenir des subventions de la part des Agences de l'eau.

Et bien sûr, être capable de le mettre en œuvre :

- Mise à jour et fiabilisation du fichier abonné par catégorie
- Capacité à prendre en compte les différents tarifs et l'éventuelle progressivité

C'est un sujet épineux qu'il convient que les équipes du SIDERM puissent vous informer au cours des prochains exercices.

Partie fixe : SIDERM : Il est proposé de procéder à l'augmentation de la **part fixe de 6 €/an jusqu'en 2028, et 2€/an ensuite jusqu'en 2031** (sous réserve conjoncture économique du moment).

Partie fixe SMAEP de Brains Souligné : +2%/an en 2026 et 2027 – alignement sur Siderm en 2028 (fin de la DSP)

(Attention, le SMAEP ne pratique pas de tarification différenciée en fonction du diamètre du compteurs)

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
siderm								
abonnés	18 793	18 849	18 905	18 961	19 017	19 074	19 131	19 188
volume (hors veg)	1 650 000	1 650 000	1 650 000	1 650 000	1 650 000	1 650 000	1 650 000	1 650 000
tarifs abonnement	60	60	66	72	78	80	82	84
recette abonnement	1 127 580	1 130 940	1 247 730	1 365 192	1 483 326	1 525 920	1 568 742	1 611 792
smaep	dsp	dsp	dsp	dsp	régie	régie	régie	régie
abonnés	5 000	5 015	5 030	5 045	5 060	5 075	5 090	5 105
tarifs abonnement	112,78	111,7	112,8256	111,7	78	80	82	84
recette abonnement	563 900	560 176	567 513	563 527	394 680	406 000	417 380	428 820
tarifs abonnement part coll	44,06	45,38	46,29	47,22				
recette abonnement	220 300	227 581	232 839	238 225	-	-	-	-

Cette trajectoire portera la part fixe à 20,88%.

Elle permettra de dégager environ 120k€ par an.

Partie variable SIDERM : Il est proposé de procéder à l'augmentation de la part proportionnelle de 5%/an jusqu'en 2030 (soit 0,08 €/m3 en 2026), et 2%/an ensuite (sous réserve conjoncture économique du moment).

Partie variable SMAEP de Brains Souligné : possibilité d'alignement tarifaire de la première tranche sur tarif Siderm dès 2026 (en tenant compte de l'évolution tarifaire de la DSP). Pour les autres tranches, il faut poser le débat.

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
siderm								
volume (hors veg)	1 650 000	1 650 000	1 650 000	1 650 000	1 650 000	1 650 000	1 650 000	1 650 000
tarif m3	1,556	1,587	1,667	1,75	1,837	1,928	2,024	2,064
recette m3	2 567 400	2 618 550	2 750 550	2 887 500	3 031 050	3 181 200	3 339 600	3 405 600
smaep	dsp	dsp	dsp	dsp	régie	régie	régie	régie
volume	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000
tarifs m3	1,6267	1,6204	1,667	1,75	1,837	1,928	2,024	2,064
recette m3	813 350	810 200	833 500	875 000	918 500	964 000	1 012 000	1 032 000
tarifs m3 - part coll	0,59	0,62	0,66	0,73				
recette m3	295 000	310 000	330 000	365 000	-	-	-	-

Elle permettra de dégager environ 150k€ par an.

En conclusion :

Cette trajectoire tarifaire prévisionnelle, si elle est significativement haussière, présente une augmentation de la part revenant au service de 28% sur 6 ans, soit 4,2% par an.

Ramenée au m3, cela représente une augmentation de 0.63€/m3 (de 2,38 €/m3 en 2025 à 3.01 €/m3 en 2031, loin des +1,5 €/m3 indiqués dans l'étude départementale).

Monsieur Alain ANDRÉ remercie Madame la Présidente et souligne la qualité des échanges avec l'ensemble de ses services et de ses collaborateurs.

Madame la Présidente lève la séance et remercie **Monsieur Alain ANDRÉ** pour sa présence et son investissement pour le SIDERM.

La séance est levée à 11h45.